



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 2 octobre 2020

Évacuation d'un squat situé rue Lajaunie à Bordeaux

En exécution de la décision de justice du tribunal d'instance de Bordeaux du 14 novembre 2018 et à la demande de l'huissier de justice mandaté par le propriétaire des lieux, la préfète de la Gironde a accordé le concours de la force publique afin de procéder ce matin à l'évacuation du squat situé au 6, rue Lajaunie à Bordeaux.

Cette friche industrielle était occupée de manière illégale par près de 150 personnes dont 120 adultes de nationalité bulgare. Outre l'illégalité de cette occupation, les risques étaient importants pour les occupants tant en termes de sécurité (risques incendie et électrocution liés aux nombreux branchements électriques dangereux) que de santé (insalubrité et accumulation des déchets favorisant la prolifération de rats).

Ces derniers mois, la police est intervenue une cinquantaine de fois suite à des signalements des riverains et des entreprises voisines pour vols, agressions, rixes et tapages. Par ailleurs, les branchements électriques sauvages engendraient de nombreuses coupures sur le réseau du quartier et avaient même entraîné des périodes de chômage technique pour les entreprises.

L'opération s'est déroulée dans le calme en présence des services de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), de la police aux frontières (PAF), de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et d'interprètes.

48 personnes ont été convoquées au commissariat en vue d'un examen par les services de la PAF et la DDSP de leur droit de se maintenir sur le territoire au regard de leur capacité à subvenir au besoin de leur famille.

Près de 100 places d'hébergement avaient été mobilisées pour la mise à l'abri des publics vulnérables. Toutes les personnes qui le souhaitaient ont été hébergées soit 29 personnes. La grande majorité des occupants du squat a souhaité repartir avec véhicules et caravanes.

Plusieurs diagnostics sociaux avaient été effectués entre 2019 et 2020 afin d'accompagner les familles présentant de bonnes perspectives d'intégration. Plus de la moitié des familles recensées ont refusé l'accompagnement social et économique proposé par l'État. Parmi celles qui l'ont accepté, les familles finalement éligibles au dispositif avaient été prises en charge en amont de l'évacuation.

Les occupants présents au moment de l'évacuation ont pu récupérer leurs affaires personnelles avant de quitter les lieux. Un garde-meuble avait été mobilisé par l'huissier de justice pour stocker si nécessaire les effets personnels de ceux qui le souhaitaient.

Les lieux libérés de toute occupation illicite ont été rendus à leur propriétaire qui a immédiatement engagé des travaux de démolition et sécurisé le site.